

Art R 4311-1 du code de santé publique sur l'exercice de la profession d'infirmier : L'exercice de la profession d'infirmier ou d'infirmière comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé ».

L'infirmier ou l'infirmière « donne habituellement des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre qui lui est dévolu.

L'infirmier ou l'infirmière participe à différentes actions, notamment en matière de prévention, d'éducation à la santé et de formation ou d'encadrement ».

« Les infirmiers exercent leur activité en relation avec les autres professionnels du secteur de la santé, du secteur social et médico-social et du secteur éducatif ».

« Les soins infirmiers, préventifs, curatifs ou palliatifs, intègrent qualité technique et qualité des relations avec le malade ».

L'infirmier ou l'infirmière peut travailler dans les Centres hospitaliers, les cliniques, les maisons de retraite, à domicile, en libéral...

Perspectives d'évolution :

Infirmière puéricultrice, infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, cadre de santé, infirmier en pratique avancée...

Pour plus d'information consultez la fiche métier :

<http://auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr/spip.php?article36>

L'I.F.S.I. de l'hôpital du Gier, assure la formation préparant au Diplôme d'Etat d'infirmier (D.E.I.).
Quota 93 étudiants dont 23 candidats situation 2 (reconversion professionnelle)

L'institut de formation a un partenariat avec l'université. Il est agréé par l'Etat et est rattaché à l'Hôpital du Gier établissement membre du Groupement Hospitalier de Territoire Loire. (GHT).

Cet établissement public de santé de taille moyenne, couvre les besoins de proximité de la population de la Vallée du Gier en étroite collaboration avec le CHU de Saint-Etienne et en filières avec les professionnels de santé.

L'Hôpital du Gier est constitué de cinq sites, a une capacité de 711 lits dont 428 en EHPAD.
Il emploie 1200 agents dont 217 infirmières (2020) et 285 aides-soignants

FORMATION INFIRMIERE

Le diplôme d'Etat infirmier est délivré par la DREETS après validation de 180 ECTS.

Le diplôme D.E.I. = grade licence délivré par l'Université J. Monnet

IFSI DE L'HOPITAL DU GIER



DEVENEZ INFIRMIER(E) 3 ANS de FORMATION EN ALTERNANCE

FORMATION INFIRMIERE
DEPUIS 1940

Pour tout renseignement concernant les inscriptions :
Composez le 04.77.22.07.15

IFSI DE L'HOPITAL DU GIER
1 rue Pétrin Gaudet - 42403 ST CHAMOND Cedex

ifsi.stchamond@hopitaldugier.fr / www.hopitaldugier.fr et www.ifsi-stchamond.fr

Secrétariat concours ouvert les lundis de 12h45 à 16 h30
et du mardi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 12h45 à 16h30
(Fermé au public le lundi matin)

Cette formation est autorisée par la Région Auvergne – Rhône-Alpes
qui concourt à son financement

Organisée conformément :

- à l'arrêté du 21 avril 2007 modifié relatif au fonctionnement des Instituts de formation
- à l'arrêté du 23 janvier 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier

LA FORMATION EN SOINS INFIRMIERS, c'est :

3 ans de formation : soit 4200 heures
Découpées en 6 semestres de 20 semaines
Avec 2100 heures de théorie à l'institut
Et 2100 heures de formation clinique sur les terrains de stage
35 heures par semaine

LE COUT DE LA FORMATION ET SON FINANCEMENT

Les étudiants ont à leur charge : (tarifs 2021)

- les droits d'inscription universitaires : 170.00 €
- la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (CVEC) : 92.00 € (tarif 2021)

Le coût de la formation est financé par la région Auvergne-Rhône Alpes sauf pour les salariés en congé de formation. Dans ce cas, les frais de formation annuels de 7 090 € * sont facturés à l'employeur ou à un organisme de prise en charge (Transitions Pro, ...).

Des aides financières possibles :

Les étudiants peuvent obtenir, sous conditions de ressources, une bourse régionale www.boursefss.auvergnerhonealpes.fr

Les étudiants bénéficient des avantages du C.R.O.U.S. (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires)



MODALITES 2022 ADMISSION EN IFSI

- **Condition générale** : avoir 17 ans au plus tard au 31 décembre 2022

SITUATION N°1 : BAC OU EQUIVALENCE

Public concerné	Pour les candidats titulaires du baccalauréat (Français ou étranger avec situation régulière sur le territoire) ou de l'équivalence de ce diplôme Pour les candidats en classe de terminale, la validation de l'admission est subordonnée à l'obtention du baccalauréat.
Modalités d'inscription	L'inscription se fait sur Parcoursup : www.parcoursup.fr
Période d'inscription	Du jeudi 20 janvier au mardi 29 mars : formulation des vœux Du 30 mars au 7 avril : finalisation des dossiers
Modalités de sélection	Sélection sur dossier Parcoursup
Résultats	A partir du 2 juin 2022 (Cf. calendrier Parcoursup)
Dès validation de votre admission en formation, vous retirez un dossier d'inscription (cf. modalités sur Parcoursup), et votre inscription en formation n'est définitive qu'au retour de ce dossier complet.	

SITUATION N°2 : FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE AVEC 3 ANS DE COTISATION

Public concerné	Pour les candidats salariés en reconversion professionnelle, (quel que soit le métier d'origine) justifiant de 3 ans au minimum de cotisation à un régime de protection sociale en France, titulaire du baccalauréat ou non
Modalités d'inscription	Vous téléchargez un dossier d'inscription à la sélection sur le site internet de l'IFSI www.hopitaldugier.fr ou www.ifs-stchamond.fr Droits d'inscription à la sélection : 100 €
Période d'inscription	Du jeudi 20 janvier au vendredi 4 mars 2022 Le dossier complet est à restituer au plus tard le vendredi 4 mars 17h, cachet de la poste faisant foi
Epreuves	- un entretien oral (entre le 7 mars et le 6 mai 2022) - une épreuve écrite comprenant une sous épreuve de français et une sous épreuve de calculs simples.
Date épreuve écrite	Epreuve écrite le mardi 22 mars 2022 matin (9h45 à 11h00) : - Appel à 9h45 - Epreuve de calculs simples de 10h00 à 10h30 - Epreuve de français de 10h30 à 11h00
Résultats	Jeudi 2 Juin 2022 - 12h00 (affichage à l'IFSI et sur le site internet du HDG).
Dès validation de votre admission en formation, vous retirez un dossier d'inscription à l'IFSI et votre inscription en formation n'est définitive qu'au retour de ce dossier complet.	